



## Aide-mémoire

### Étapes préalables à la retraite

Cet aide-mémoire présente les principales étapes préalables à votre départ à la retraite sous forme de cases à cocher. Suivez le guide pour ne rien oublier!

#### Ce que vous devez faire...

##### ... au cours du lien d'emploi

- S'assurer que tous les rachats sont faits

Exemples :

- Service occasionnel avant 1987
- Congé(s) de maternité avant 1989 (après 1989, absence reconnue automatiquement)
- Congé(s) sans solde ou partiels sans solde, congé(s) parental(aux), congé(s) sabbatique(s), congé(s) pour études.

Pour vérifier si le tout a été fait, vous pouvez communiquer avec Retraite Québec au numéro de téléphone sans frais 1 800 463-5533 et demander un *État de participation*.

Si vous souhaitez faire des rachats d'années de service, vous devez communiquer avec le secteur des régimes de retraite du CIUSSS de l'Estrée - CHUS (voir coordonnées au haut de la page); les personnes ressources de ce secteur vous accompagneront dans votre demande.

##### ... entre 12 et 14 mois avant votre départ à la retraite

- Demander une estimation de rente de retraite en communiquant avec Retraite Québec au numéro de téléphone sans frais 1 800 463-5533.

Vous recevrez le document à votre domicile vous indiquant le montant brut de votre rente de retraite. Ce document ne vous engage à rien.

##### ... environ 4 mois avant votre départ à la retraite

- Communiquer avec le secteur des régimes de retraite du CIUSSS de l'Estrée - CHUS (voir coordonnées au haut de la page), pour recevoir l'information pertinente pour votre départ à la retraite.

À noter :

- Un minimum de 3 mois de délai est recommandé par Retraite Québec pour le traitement de votre demande afin d'assurer le dépôt de votre rente le mois suivant votre date de retraite.
- Les jours de vacances, fériés, congés de nuit, etc., seront monnayés à votre départ.
- Les jours de maladie ne peuvent pas être mis dans le protocole de retraite, car la maladie peut arriver à tout moment.